L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON, IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 23 NOVEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.
POUR MAIRE:
JOHN H. HOLLAND.
POUR ALDERMAN—5ème. District.
ALFRED DUCROS.
POUR LE CONGRES:
..district—CHARLES GAYARRE'.
..district—JAMES M. BRADFORD.

..trait d'un acte de la Législature du 14 mars 1820.

"Art. 5. *Et il est de plus décrété* que le maire et le recorder seront choisis parmi les ..toyens CHEFS DE FAMILLE résidant ..ns la ville susdite à l'époque de leur élection, ..qui ont toutes les *qualités requises* par les ..s existantes"

Concitoyens, si la loi veut cette condition ..ur occuper la place de maire, jugez si le res..t pour les mœurs n'exige pas encore plus ..périeusement qu'on la trouve dans le candi..t à la place de gouverneur de l'Etat.

Observateurs des lois et des mœurs.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 23 Novembre 1833.

La barque *l'Œdipe*, est arrivée hier soir en 46 jours de ..rdeaux: nous n'avons pu nous procurer de journaux, mais nous en obtenons nous en donnerons des extraits dans ..re seconde édition de ce soir.

M. J. B. Blache, caissier de la Banque Commerciale, a ..nné sa démission,

M. L'EDITEUR,

Veuillez annoncer que M. Edgard Montégut sera soutenu ..r la place d'Alderman du 5ème district par un

Grand nombre de Votans.

..ous apprenons que M. LAISONNEUR, jeune artiste récem..t arrivé de Paris et faisant partie de l'orchestre du Théâ.. d'Orléans, doit se faire entendre incessamment sur le ... C'est ce même Hypolite Laisonneur qui, à l'âge de .. ans, a fait tant parler de lui à Paris, en jouant du violon ..nt les souverains de l'Europe réunis, de manière à les ..ner. Depuis il s'est livré à *l'étude du piano sous les* ..ds maîtres Henri Hertz et Kalkbrenner. Ainsi nous ne ..tons pas que son talent sur cet instrument ne justifie la ..te réputation qu'il s'est acquise sur le violon, dès l'âge le ..tendre, et qu'il ne réponde à la renommée des grands ..tres sous lesquels il a *étudié*.

A M. le MAIRE de la Nelle. Orléans.

..avez-vous, M. le Maire, qu'il y a de fort bonnes choses ..s le Digeste des ordonnances de la corporation de la Nou..-Orléans? mais comme nous craignons que vous n'en ..z perdu la mémoire, permettez-nous de vous les rappeler; .. tout s'use dans ce monde, même la mémoire d'un ..ire.

Permettez M. le Maire; si toutefois vos nombreuses et im..rtantes occupations, vous laissent le loisir de nous accorder .. audience de peu d'instants, permettez que nous vous don..ons lecture de quelques unes de ces ordonnances, déjà vieilles ..vérité, mais qui n'en *sont pas moins bonnes*, sauf meil..r avis.

En ouvrant ce livre que nous avons souvent sous les yeux, ..e vous avez peut-être relégué au rang de vos bouquins ..i n'est pas bien divertissant, voici ce que nous lisons, ..vez-le M. le Maire, et lisez avec nous.

NETTOIEMENT DE LA VILLE.

Art. 1. Tous les jours, depuis six heures du matin en été, ..puis sept heures en hiver, jusqu'à midi, et depuis deux ..res après midi, jusqu'au soleil couchant, sauf le dimanche .. l'entrepreneur des nettoiements sera tenu de faire mener ..onduire les dits tombereaux dans les rues de la ville et des ..bourgs; les conducteurs s'arrêteront devant les portes des ..isons, et ils chargeront dans les dits tombereaux les or..res, immondices &c. &. qui leur seront apportées des mai..s, dans des tonneaux &c!

V..us avez bien vu, bien entendu, n'est-ce pas, car si vous ..z perdu la mémoire, vous ne joignez sans doute pas à ce ..lheur, celui d'être aveugle et sourd! Alors que dites-vous .. cet article? le trouvez-vous bon? pensez-vous qu'il soit ..ssible de le faire mettre à exécution?

N'allez pas nous répondre que cela se fait..car alors nous ..urrions croire ou que vous ne sortez pas de votre apparte..nt, ou que vous avez perdu le sens de l'odorat, car toutes ..ordures, toutes ces immondices, se font sentir, se laissent .., M. le Maire.

Mais, de grace, ne vous impatientez pas, nous aurions en..re besoin, puisque nous sommes sur ce chapitre, de citer ..elques passages non moins essentiels de ce livre bleu.

Tenez, regardez à la page 266.

Art. 4. Il est du devoir des officiers de police de veiller à ce ..e l'enlèvement des ordures et immondices, soit fait exacte..nt dans leur district respectif, à ce que &c.; et ils seront te..s de faire chaque jour au Maire, un rapport *relatif au service* ..dit nettoiement et de lui rendre un compte exact.

Mais, on ne vous fait peut être pas ce rapport; alors vous ..tes excusable, vous ne pouvez pas tout voir par vous même. Si vous n'êtes pas secondé par vos agents; cependant il y au..it à ce sujet une petite observation à faire; le trésorier les ..aie ces agents, il vous paie aussi, M. le Maire, et assez gras..ment pour que vous vous donniez la peine de les surveiller; ..faudrait donc voir s'il ne serait pas possible de gagner un ..u plus utilement vos honoraires, car enfin, M. le Maire, on .. vous a pas placé à la tête de cette cité, pour que vous ayez ..ulement le plaisir de toucher cinq mille piastres.

Ne vous fachez pas, M. le Maire; nous voyons bien que nous commençons à vous importuner; mais puisque nous avons attaqué le chapitre des abus, noue ne nous arrêterons pas en si bon chemin, il faut que vous avaliez le calice jusqu'à la lie.

C'est encore le livre bleu qui va parler; dussiez-vous en être contrarié, il faut que vous l'écoutiez.

Page 174, Art. 9. Tous les soirs, à l'entrée de la nuit, les hommes composant la garde de ville, *se rendront à leurs pos*tes respectifs, et les sergents ou commandants etc. et le capitaine sera tenu de faire sa ronde, et le Maire fera pareillement des rondes, à des heures imprévues, pour l'objet ci-dessus mentionné.

Qu'en dites-vous, M. le Maire? d'après cela, il ne vous est pas possible de dormir la nuit entière dans votre appartement, car vous devez faire des rondes, à des heures imprévues, remarquez bien, *des rondes a des heures imprevües*. C'est-à-dire, qu'il faut que vous fassiez au moins deux rondes; peut être, quand votre zèle pour la tranquillité publique vous emporte, en faites vous jusqu'à trois; c'est ce que nous ignorons, mais ce dont nous sommes bien sûres, c'est que votre présence n'est pas bien redoutable; car les honnêtes citoyens se voient obligés, dans la crainte que votre présence ne suffise pas à leur sûreté, *de ne marcher tard*, par les *rues*, quand leurs affaires les y obligent, que bien armés pour se garantir, soit des chiens errants, soit, ce qui est pis, des hommes qui n'ont pas de bonnes intentions; car malheureusement, il y en a ici de ces hommes. Et puis ce n'est pas tout, M. le Maire, si vous faites des rondes nocturnes, *ainsi que vos devoirs vous en imposent* l'obligation, nous nous étonnons de vous voir encore avec un nez et des jambes, comme un autre, ou alors il faut que vous soyez bien éclairé; car, nous qui ne sommes pas dans la nécessité de faire ces rondes nocturnes, quand le malheur veut que nous circulions le soir, dans la ville, nous rentrons souvent chez nous, les jambes ou le nez écorché. Il semble qu'on se plaise à élever des barricades sur notre passage, si ce n'est pas un barril, c'est une caisse, c'est un tas de briques, ce sont des pièces de bois, un trou, enfin, M. le Maire, mille choses de cette espèce qui semblent s'être réunies pour notre *perte*. Si ces accidents ne vous sont pas arrivés à vous M. le Maire, vous le devez sans doute, à l'heureuse étoile sous laquelle vous avez eu le bonheur de naître. Aussi maintenant, ne serons-nous plus étonnés quand nous apprendrons que M. le Maire réussit dans toutes ses entreprises. Ainsi il a grandement raison d'entreprendre le voyage qu'il projette, car d'après tout ce qui se passe, il devra en recueillir les plus beaux résultats; à moins par hasard que l'ange qui veille sur ses destinées dans cette cité, ne juge pas à propos de l'accompagner dans ses excursions lointaines. Alors nous ne pourrions plus répondre du succès de son entreprise; et il serait à regretter pour lui et et pour ses bons amis, qu'il lui fût venu la fatale idée de quitter des lieux où il boit à la coupe du bonheur, pour aller dans d'autres où l'on n'aurait à lui offrir qu'une coupe remplie d'amertume.

Nous aurions encore bien des choses à dire à Mr. le Maire, mais nous craindrions de le fatiguer, et d'abuser des moments précieux qu'il doit consacrer à ses concitoyens, surtout à la veille d'un départ, quand il va abandonner des intérêts qu'il a juré de défendre.

La malle d'hier nous apprend l'arrivée à New-York du navire *Caledonia*, parti de Liverpool le 2 octobre. Voici le seul article de quelque importance que nous avons trouvé dans les extraits qui ont été faits des journaux anglais.

Il est difficile de concilier cette démarche du gouvernement autrichien avec la nouvelle donnée par quelques journaux de Paris, qu'un manifeste va être publié par les souverains qui se sont réunis à Munchengratz, faisant connaître les conditions aux quelles ils consentent au maintien de la paix générale en Europe.

Ces conditions ne sont pas spécifiées, mais on assure qu'elles équivaudront à un défi fait à l'Angleterre et à la France et ne peuvent manquer d'amener une rupture avec ces deux puissances.

On croit dans quelques uns de nos cercles politiques que les ministres de France, ne sont pas du tout certains que la paix générale puisse être maintenue davantage en Europe, et on répète les paroles de deux membres du cabinet, pour prouver qu'en dépit de tout ce qu'on a fait pour éviter la guerre, elle éclatera probablement au printemps prochain. On a peine à croire cependant que les membres de la Sainte-Alliance puissent s'aventurer à faire la guerre à la France et à l'Angleterre ou même à la France seule, dans un moment où, comme à présent, ils ne peuvent mentionner aucun grief qui puisse justifier leur inimitié aux yeux du monde, et où une guerre d'opinion leur susciterait une foule d'ennemis dans leurs propres états, on doit supposer que les trois souverains de la Sainte-Alliance doivent avoir perdu l'esprit, s'ils sont décidés à trancher la question politique par une guerre avec la France seule ou avec l'Angleterre et la France.

La France compte des milliers de jeunes gens qui seraient ravis d'avoir une guerre avec les membres de la Sainte-Alliance. Ces derniers, aulieu d'en vouloir au gouvernement actuel de France, devraient admirer et reconnaître l'habileté avec laquelle il a cherché à arrêter l'esprit militaire si répandu dans le pays depuis la révolution de 1830. On doit certainement de grands éloges aux efforts du gouvernement français pour arriver à ce résultat. Il n'y a plus de danger que la France fasse aucune provocation qui puisse amener la guerre.

(Communiqué.)

M. l'Editeur,

Je tiens de source certaine que M. *Denis Prieur*, maire de la Nouvelle-Orléans, est sur le point de fouler aux pieds les intérêts qui lui sont confiés, pour faire une tournée dans les différentes paroisses de l'état, dans le but de s'y offrir comme candidat à la place de gouverneur. Je ne sais pas, M. l'éditeur, jusqu'à quel point M. Prieur a le droit d'abandonner le *poste qu'il occupe*, pour aller mendier des suffrages que le public intelligent ne donne d'ailleurs qu'au vrai mérite. Et cette démarche seule qui convient tout au plus à un commis voyageur qui va offrir *sa marchandise*, suffira pour donner aux fières des paroisses que M. Prieur se propose de visiter, la juste mesure de ce qu'il vaut. M. Prieur reçoit la somme de cinq mille piastres pour remplir les fonctions de Maire, et non pour quitter la ville où son devoir doit le retenir, où ses intérêts sacrés exigent sa présence continuelle.

J'ai toujours voté pour M. Prieur; mais en lui donnant ma voix, j'ai cru la donner à un homme qui remplirait dignement les fonctions de Maire, j'étais loin de penser que je la jetais à un intrigant. Maintenant qu'il est évident pour tous les citoyens que M. Prieur, au mépris de tous ses devoirs, abandonne son poste, pour aller offrir ses services, comme gouverneur, aux paroisses de cet état, j'espère qu'on pensera comme moi, qu'il faut choisir pour cette ville un magistrat plus digne de notre confiance.

FAIS TON DEVOIR.

(Communiqué.)

THEATRE D'ORLEANS.

LE PRE' AUX CLERCS—LA CARTE A PAYER.

Ce n'est pas sans plaisir que nous avons assisté, jeudi dernier, à la première représentation du *Pré aux Clercs*. Nous craindrions vraiment d'être accusés d'une injuste partialité, en citant quelques artistes seulement, car tous méritent nos éloges, tant pour les soins qu'ils ont mis à bien rendre ce joli opéra que pour *la beauté, la fraîcheur* et la richesse de leurs costumes; aussi, le public judicieux leur a témoigné sa satisfaction par ses nombreux applaudissemens qu'il a justement *partagés. L'administration n'a rien négligé* pour la mise en scène de cette pièce. Parmi les décorations, celle qui représente l'extérieur du vieux Louvre, nous a paru parfaitement *imitée. Enfin tout a surpassé l'attente publique, et nous es*pérons, non sans impatience, la seconde représentation, pour pouvoir mieux juger, avec les nombreux spectateurs qui promettent de s'y rendre.

Cette pièce fut précédée par le gai vaudeville la *Carte a Payer*, dans lequel Victorin a fait sa rentrée dans le rôle de Razcoff—Il s'est rendu digne de l'accueil favorable qu'il a reçu.

SUITE DU PROCES DU NATIONAL ET DE LA TRIBUNE.

Mais enfin, j'arrive à l'arrière-succession, et je puis m'expliquer avec un peu plus de liberté sur l'arrière-successeur qui n'est pas connu. [Rires.] Oh alors qui peut *nous répondre que le prestige de trois trônes dans une mê*me famille n'aura pas ébloui ses yeux, et que le troisième roi de la quatrième dynastie ne sera pas homme à se livrer *à cet usage violent du pouvoir, devant lequel les deux rois* ses prédécesseurs auront reculé.

Je ne veux pas aller au-delà du deuxième successeur, ni même aborder l'hypothèse d'un accident qui livrerait les forts détachés à un autre gouvernement que celui de la branche cadette des Bourbons. Mais, votre pensée, Messieurs, voudra pénétrer plus avant dans cet avenir. Les forteresses ne sont pas des créations d'un jour; elles sont destinées à voir passer des générations de rois et de peuples. Il s'agit de savoir pour qui l'on travaillerait ici, et quelles mauvaises intentions pourrait avoir tôt ou tard l'héritier des marques de confiance que vous auriez données au prince votre contemporain.

En vérité, à la confiance intrépide de certaines personnes *dans les promesses et dans l'avenir des gouvernans*, on dirait qu'il ne s'est jamais commis d'abus en pareille matière, et que l'histoire n'a pour nous aucun enseignement.

Ecoutez, Messieurs, ce que raconte un de nos vieux historiens français:

"En 1541, dit Mezeray, l'empereur Charles-Quint, pour "se récompenser de n'avoir sceu prendre Landrecy, "saisit de Cambray, ville impériale, par l'intelligence de "l'évesque, qui estait de la maison de Croüy. Il mit "garnison dans la ville et la brida par une citadelle qu'il "fit bastir aux despens des habitans, leur ayant fait ac"croire que c'estait pour les préserver de tomber entre les "mains des Français"

Plus loin, le même historien ajoute:

"En 1552, Hurtado de Mendozze, que l'empereur avait "mis gouverneur à Sienne en Toscane, persuada au sot "peuple de bastir une citadelle, afin de défendre leur li"berté des injures des gentilshommes et de l'invasion du "duc de Florence. Lorsqu'il les eut bridez de la sorte, il "commença d'exercer une tyrannie *insupportable aussi* "bien sur les uns que les autres."

Citons, après Mezeray, un écrivain de nos jours, voué maintenant aux hautes fonctions de la diplomatie, et qui a écrit l'histoire de la Fronde avec l'élégance d'un grand seigneur, en affadissant un peu M. le cardinal de Retz.

On lit dans l'*Histoire de la Fronde*, par M. de Saint-Aulaire, maintenant ambassadeur à Vienne, page 63 du tome 2:

"Une des causes principales de l'animosité des peuples "de Guyenne, était l'entreprise du gouverneur qui faisait "construire des forts sur divers points de la Dordogne, et "notamment une citadelle à Lisbonne. Rien n'excitait "davantage la haine et la méfiance des bourgeois, que ces "*châteaux considérés comme des repaires* de la tyrannie. "Aussi, dans un accord conclu entre le duc d'Epernon et "le parlement, par la médiation du vicomte d'Argeuson, "commissaire extraordinaire du roi, avait-il été stipulé "que les travaux commencés à Libourne seraient aban"donnés. Au mépris de cette condition, ils furent repris "et poussés en grande hâte. Le peuple de Bordeaux s'é"mut à ce sujet, et un arrêt du parlement lui ayant permis "de sortir en armes pour chasser les travailleurs, six mille "hommes se portèrent à Lisbonne; mais surpris au re"tour par les troupes du duc d'Epernon, ils furent taillés "en pièces."

A la suite de ce massacre, poursuit l'historien, il y eut sédition dans le peuple. Le duc d'Epernon, entré dans la ville pour faire enregistrer l'arrêt qui interdisait le parlement, s'échappa, non sans danger.

Comment voulez-vous que ce qui était un sujet d'émoi *à une époque où la condition des princes était un peu plus* richement dotée qu'aujourd'hui, ne soit pas maintenant un sujet d'inquiétude et de terreur? Ne reste-t-il plus rien de la susceptibilité de ces époques si ardentes, si entreprenantes? Pères égoïstes, serions-nous donc prêts à dévorer les fruits d'une révolution si glorieusement et si laborieusement accomplie, et à en déshériter nos neveux?

Maintenant que les principes généraux sont posés, que les circonstances particulières sont connues, la discussion des articles en eux-mêmes ne peut être ni longue, ni difficile. Je pourrais d'abord me sauver à l'aide d'un subterfuge; invoquer cette espèce de sauve-garde que donnait au *National* la nature même des documens qu'il avait insérés; vous n'avez pu oublier qu'il s'agit de lettres toutes signées, *dont les auteurs ne récusaient sans doute pas la respons*abilité de leurs actes; mais en vérité, j'aime mieux plaider au *fond* et aborder franchement les difficultés.

Le premier délit le plus grave sans aucun doute, celui qui devait fixer l'attention du ministère public, consiste dans le paragraphe de l'adresse des patriotes de Saône-et-Loire; M. l'avocat-général n'a pas hésité à voir là une provocation à la rebellion; mais il n'y a là qu'une très petite difficulté: il y a un *si* qui oppose une barrière infranchissable aux réquisitoires du ministère public; vous avez donné un sens positif à ce qui n'est que dubitatif; que Monsieur l'avocat-général me permette de lui dire: il a fait un solécisme; et il serait assez peu juste que le *National* allât en prison et fût condamné à l'amende pour expier les solécismes échappés à l'accusation. (Rire général.)

Dans cet appel aux armes fait sous condition, et dans les circonstances que *vous connaissez*, il a plu au ministère public de trouver un appel définitif à la force brutale; s'il faut l'en croire, des citoyens réduits à un rôle entièrement passif, n'auraient pas même le *droit* de protester hautement contre des mesures qui portent atteinte à leurs droits; une pareille doctrine nous ramènerait bientôt à ces tristes jours où l'on ne reconnaissait même pas au peuple le droit de murmurer. Il a maintenant à l'usage des rois d'autres leçons que son silence; comment peut-on l'avoir sitôt oublié?

J'ai bien peu de chose à dire de l'adresse des habitans d'Estagel, dans laquelle le ministère public n'a eu vraiment à reprendre qu'une espèce d'allégorie qu'il ne pourra jamais, quoi qu'il fasse, métamorphoser en délit; je veux *parler de ce marteau populaire* dont le retentissement semble si mal sonner aux oreilles de M. l'avocat-général.

Nous ne sommes pas ici pour soutenir le style des pro*testations, et pour épiloguer* avec l'accusation sur le sens caché que pourraient renfermer des figures plus ou moins heureusement appliquées à l'objet en discussion. Je passe donc à l'adresse des habitans de Tulle. M. l'avocat-général n'y aurait pas trouvé le moindre texte à réquisitoires, s'il avait bien voulu tenir compte de la valeur de l'adjectif *précipitées* qui accompagne et modifie le *substantif constructions*. La construction des forts, suivant M. l'avocat-général, n'autorisait pas la protestation. Oui, sans doute; mais la construction précipitée, au mépris des lois ..ys et des défenses de la chambre, l'autoriserait-elle? .. toute la question. Eh bien! qu'ont dit les habitans ..ille? Ont-ils parlé seulement de la construction .. détachés, sans distinguer le cas d'un assentiment ..é des chambres de celui d'un refus d'allocation qui ..st où *nous nous trouvons?* Non, c'est à dessein que les patriotes de Tulle ont insisté sur la construction précipitée, et ont répété ce même mot à deux reprises différentes.

Supprimer l'adjectif, qui explique et modifie, et n'inter..r que le substantif, qui paraîtrait à la rigueur accusa..ble abandonné à lui-même, c'est montrer qu'on a besoin d'être rappelé aux règles, je ne dis de la bonne foi, mais de la grammaire. Oui, Messieurs, c'est une discussion toute grammaticale qu'il nous faut ici soutenir devant vous, et nous n'avons plus d'autre ressource que de renvoyer l'accusation au souvenir des premières études du magistrat qui lui sert d'organe? (Rires prolongés.)

Du tout ceci que restera-t-il dans vos esprits, Messieurs? Le ... ardent de *maintenir dans toute son intégrité* la ... la presse; c'est elle qui nous a guéris de la mal... agitation à laquelle se livrèrent les partis dans le ...ment de leur lutte contre les abus du système nou... La presse est comme la soupape de sûreté par laquelle s'évaporent et s'échappent des passions qui briseraient emporteraient avec elles tout le mécanisme social, si elles étaient comprimées jusqu'à ne pouvoir se faire jour. Ceci ... une sorte de lieu commun, et cependant, on ne ... trop le redire, puisqu'on ne se lasse pas de pou... la presse; avec un mauvais gouvernement, de mau... chambres et de mauvais ministres, ayez, Messieurs, ...erté de la presse, elle seule pourrait sauver la France. Qui donc parmi vous, Messieurs, voudrait se prêter ...samment *à l'étouffer!*

A... cette brillante improvisation, que nous regrettons de ... pouvoir reproduire qu'imparfaitement, M. Boussi a... *seulement quelques observations dans l'intérêt de* la ...

... avocat-général, dans sa réplique, s'efforce de combattre surtout les *faits relatifs à la continuation de la con*struction des forts détachés; il soutient que le *Moniteur*, organe officiel du gouvernement, n'a point dit ce qu'on a bien voulu lui faire dire, et que les travaux ont été suspendus à l'époque par lui indiquée. D'ailleurs, M. l'avocat-général déclare persister dans la prévention.

M. Benoist: j'aurai peu de choses à répliquer à ce qu'a ... de nouveau M. l'avocat-général; je n'accepte pas ... la division qu'il a voulu établir entre les faits ...aux de la politique et le fait particulier qui nous occupe.

Un fait, pour être apprécié logiquement, doit être examiné dans les circonstances qui l'ont précédé et les circonstances qui l'ont suivi.

Or, maintenant, vous connaissez toutes celles qui l'ont suivi.

Ici, M. Benoist retrace rapidement l'agitation du pays, son inquiétude et son effroi, lorsqu'on apprit le déplorable système dans lequel le gouvernement s'obstinait; on demande des preuves, s'écrie-t-il: quelles preuves? Celles par témoins qui n'ont jamais d'autre valeur que celle du témoin lui-même qui dépose; mais je pourrais invoquer la notoriété publique lorsque nous tous les tenons assermentés, le plus respectable.

Et qui pourrait nier, sur ce point, la notoriété publique, lorsque nous tous, vous et moi, nous sommes prêts à en déposer.

On a semblé mettre en doute la véracité du *National* sur le fait *qu'il avait signalé en mettant en* parallèle celle du *Moniteur*. J'aurais voulu pouvoir me dispenser de répondre: mais, le puis-je?

Les écrivains du *National*, hommes de cœur et d'honneur, ont le droit d'être crus sur parole, quand ils déclarent un fait, et personne ne peut leur supposer l'intention de tromper.

M. Benoist termine par quelques considérations générales, sa réplique vive et spirituelle.

E. le président Sylvestre, dans un résumé impartial, s'est efforcé de reproduire tous les moyens de la discussion.

Après une délibération assez courte, les jurés ayant déclaré MM. Paulin et Lienne non coupables sur toutes les questions, M. le président a prononcé leur acquittement, en ordonnant la restitution des numéros saisis.

L'audience est levée à cinq heures.

Marié, le 20 du courant, par le Rév. Abbé Moni, M. PIERRE ALEXANDRE LAMBERT, docteur en médecine, à Melle. LOUISA DESTREHAN de cette ville.

DECEDEE—hier à 5 heures, P. M. CORA, fille de John L. Lewis, âgée de .. ans et 3 mois.

Les amis et connaissances de son père, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu à midi. Son corps est exposé encoignure des rues des Remparts et Esplanade.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, de la passe Sud-Ouest, avec le navire Hewes, les barques Œdipe et David Cannon, les goelettes Francisca et Gleaner. Il a laissé à l'ancre en dehors de la barre navire Champion et brick Henriette; en dedans, navire John Hale et une galliote hollandaise.

Barque David Cannon, Cain, de Liverpool (3 octobre) à Vance et Miller.

Barque Œdipe, Consiel, en 46 jours de Bordeaux—à Victor Roumage, avec un chargement complet de vins, liqueurs, &c.—12 passagers.

Navire Hewes, Spear, de Thomastown.

Goelette Gleaner, Terrel, 13 de la baie d'Hondnras.

Goelette La Francisca, Pedron, 15j de Campêche.

Bateau à vapeur Navan, de ..., avec 1196 balles de coton.

Bateau à vapeur C J Marshall, Clarke, avec 826 bales de coton.

Bateau à vapeur Bayou Sarah, Mumford, du Bayou Sarah avec du coton.

Bat à vap Heroine, Mesrie, de Vicksburg.

Bat à vap Transport, Patterson, de Plaquemine.

MAIRIE DE LA NLLE..ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de 4,75 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 48 onces de pain pour un escalin. 23 nov

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par 23 nov BENJ. BOOTH & Co.

TRAITES sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC, 23 nov rue Royale, No. 103

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 23 nov LINCOLN & GREEN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseille à vendre par JULES LE BLANC, 23 nov rue Royale, No. 103

GUIGNOLET D'ANGERS, Vins de Bordeaux en caisses, Champagne, Liqueurs à vendre par 23 nov J. MAGER

AVIS A CEUX QUI ONT PERDU LEUR BOURSE—Trouvés dans une des rues de cette ville, deux billets de banque, qui seront remis à quiconque prouvera en être le propriétaire et payera les frais du présent avertissement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 nov

BOIS DE CYPRE—40,000 pieds Planches de cypre coupées dans la bonne saison, et exemptes de saps, maintenant dans un chalan au lieu des déchargements, à vendre par TOURNE & BECKWITH, 23 nov rue de la Nouvelle-Levée, Nos. 28 et 29

TOILE à draps de Russie, &c—12 balles toile à draps grise, de la manufacture du pays; 20 do. de Russie, 10 do. Diaper, en débarquement et à vendre par 23 nov LINCOLN & GREEN.

BOIS DE CAMPECHE—100 tonneaux bois de Campêche, de première qualité et en vente chez JULES LE BLANC, 23 nov rue Royale, No. 103

RUBANS DE SOIE propres pour le marché, récemment reçus et à vendre par JULES LE BLANC, 23 nov rue Royale, No. 103

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive, et à vendre par JULES LE BLANC, 23 nov rue Royale, No. 103

JN. B. DUCOURNEAU ayant transporté son établissement au No. 10, de la rue St.-Louis, entre Chartres et Levée, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt maintenant à recevoir tous ouvrages concernant son état d'armurier, et ne croit pas avoir besoin d'annoncer qu'il les confectionnera avec le plus grand soin et le plus de célérité possibles, en raison de l'avantage qu'il a d'être déjà honorablement connu sous ces deux rapports.

On trouvera à son magasin un choix d'armes garanties, tels que fusils à pierre, à un et deux coups, fusils à piston également à un et au deux coups, et en général tout ce qui concerne l'armement du chasseur.

23 nov—3

WINES—100 paniers Champagne, 1re. qualité.
150 vin de Médoc.
40 barils vin rouge de Bordeaux.
50 paniers Chablie.
40 paniers Pomard.
20 Château-Neuf du pape, reçus et à vendre par JULES LE BLANC,
23 nov rue Royale, No. 103.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Constance Usé, décédée veuve de Silvère Millet, la propriété et l'esclave ci-après décrite, *savoir:*

1°. Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné sous le No. 2, de l'ilet No. 43, et mesurant 60 pieds de face à la rue de l'*Annonciation sur 120* pieds de profondeur.

2°. Une négresse nommée FRANCOISE, âgée d'environ 25 ans.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers à six mois et le tiers restant à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

23 nov W F C DEPLESSIS, régister.

ON demande de deux ou trois cents actions (plus ou moins) de la Banque du Commerce. S'adresser à LAROCHE & GAUTIER, 20 nov courtiers, rue de Chartres, No. 169

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 24 NOVEMBRE 1833.
FRA-DIAVOLO,
OU
L'HOTELLERIE DE TERRACINE,
Opéra comique en 3 actes, et à spectacle, de M. Scribe, musique de M. Auber.

Le spectacle sera terminé par une 1ère représentation de
LE VIEUX MARI,
Comédie vaudeville en 2 actes de MM. Scribe et Mélesville.

En attendant—La première représentation de MADAME DUBARRY, comédie vaudeville, en 3 actes et à spectacle et la première représentation de LA CHAMBRE ARDENTE, drame en 3 actes et à spectacle.

AU NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.
Rue Royale, No. 239.

LE soussigné informe les consommateurs de parfumerie, qu'ayant terminé le déballage de ses marchandises reçues par le navire *New-Orleans*. Il offre en vente les objets suivants, en gros et en détail.

L'Elaine phylopile, production nouvelle de Gueland; la fluidité et suavité de cette huile rendent son usage extrêmement agréable et satisfaisant pour l'entretien de la chevelure.

Le fluide de Georgie, l'onctuosité et la douceur du parfum de cette crême de pommade font de son emploi un délice, et ont un résultat certain pour la crue des cheveux.

Le phyotrix, pommade de Georgie, est déjà si avantageusement connu qu'il est inutile d'en faire ici l'éloge.

Pommade des Cherubins pour faire friser les cheveux.

Baton de pommade concrète et cosmetiques de différentes nuances et odeurs pour lisser et donner de la consistance à la chevelure.

200 douzaines Pommade surfine aux fleurs à toutes les odeurs; 300 douzaines do. fine à la moëlle de bœuf; 150 do. Crême de Perse.

Pommade extra fine en pots de porcelaine, odeurs assorties, 600 douzaines Eau de Cologne en rouleaux, No. 12; 50 douzaines do. verre blanc, flacons assortis de forme; 28 douzaines do. do. bouchés à l'emeri, No. 18.

300 douzaines Eau de Lavande double; 100 douzaines do. spiritueuse; 400 douzaines do. ambrée, en ½ et ¼ de bouteilles; 100 douzaines do. flacon forme anglaise.

50 douzaines Huile de Macanos anglaise de Ro'and; 100 douzaines do. antique à toutes les odeurs et en flacons assortis de forme et capacité,

60 paires flacons cristal pour cheminée, ou toilette pleins; d'extrait d'odeurs pour mouchoir, d'Eau de Cologne ou de Lavande.

50 douz. extrait d'odeurs en flacons de diverses formes.
Pâte d'amandes amères en poudre blanches et lise.
Pâte au miel pour préserver et guérir des engelures.
Pâte liquide, do. à la reine pour blanchir et adoucir la peau.
300 douzaines poudre à poudrer en paquets 2 ½ livres.
Lait de concombres do. de rose pour entretenir.

Pour l'entretien de la bouche.

Elixir balsanique, poudre carbonique au quina, do. de corail à la reine, opiat en boîtes détaim et porcelaine.

Savons, superfin à la rose, do. à l'amande amère, do. perfectionné de Gueland, crême d'amande amère en tasse de porcelaine unies et à filets d'or et portrait, crême de d'Amygdaline de Sahara pour faciliter la coupe du rasoir.

Vinaigre des 4 voleurs préservatif de la peste et de toutes exhalaisons morbifiques; Vinaigre ou sel de vinaigre, poignant d'Angleterre pour préserver des migraines et faire revenir des évanouissements, vinaigre de toilette à toutes les odeurs.

Eau de melisse des carmes dont l'effet est certain pour prévenir l'apoplexie.

Eau de fleur d'orange en petits flacons.

Essence de pepermenthe de Londres.

Pommades en potiches.

Crême de concombres très fraîches pour la conservation du teint.

Crême de savon d'amandes amères.

Pommade à la rose, do. au jasmin, do. à la violette, à la *tubereuse, do. à la fleur d'orange.*

Tous ces articles sont vendus au poids.

Huiles essentiles et esprits superfins, en estagnons de rose, d'orange, de Portugal, de citron, de bergamotte, de Neroli, de Lavande, de Limette ou petit grain, d'amandes ameres, de girofle, de canelle, de Ceylan, de sasafra, &c., et généralement tous ces articles de ce genre qui dépendent de la parfumerie.

La faculté que l'on a dans ce magasin de pouvoir faire remplir toutes espèces de vases, flacons, de toilette, nécessaires, &c. de toutes les substances ci-dessus désignés est digne de l'attention des amateurs.

On trouve au dit magasin une infinité de d'objets de goût qu'il serait trop long d'examiner. C'est là que ce tient toujours le seul dépôt autorisé en ce pays du célèbre *Paraguay Roux*, approuvé par la faculté de médecine de Paris, pour soulager les maux de dents.

23 nov L. EVEN.

Succession de Romon Otero.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par dame Josephine Macha, veuve du sus-nommé feu Ramon Otero, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et la dite exécutrice testamentaire déchargée de ses fonctions, et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

23 nov W C F DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les deux esclaves suivants, appartenant à la succession de feu William Brock, savoir: Une négresse nommée Betsey, âgée d'environ 19 ans, domestique de maison; et un nègre nommé Frank, âgé d'environ 50 ans, adonné à l'ivrognerie.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 23 nov

CHEVAL PERDU OU VOLE.

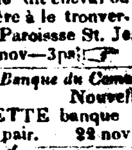

Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, est disparu de chez le soussigné, un cheval bai, ayant une petite étoile blanche au front et une petite marque au pied gauche de derrière; le dit cheval est ferré au deux pieds de devant, il est en outre joli et très bien fait.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera le dit cheval ou qui donnera des renseignements de manière à le trouver.

Paroisse St. Jean Baptiste, ce 22 Novembre 1833.

23 nov—3p AUGUSTE MADER, Fils.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G HEWES, président.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 21 Novembre 1833.

AVIS est par le présent donné que l'élection des officiers de cette institution, aura lieu Lundi, 25 du courant, à 9 heures A. M., et que les demandes, accompagnés de recommandations devront être envoyées ce jour-là.

22 nov ROBT. G. DIXON, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 1er. décembre, ou plustôt au bureau de la direction, du vingtième du montant de leurs souscriptions.

Par ordre de la direction,

16 sept L. F. GENERES, secrétaire

105 TIERCONS de riz en magasin et à vendre par HAGAN, NIVEN & Co.
22 nov

VIN DE TENERIF en demi pipes et quart de barriques, à vendre par HAGAN, NIVEN & Co.
22 nov

ON désire louer une *maison* pour une famille peu nombreuse; le loyer ne devra pas excéder 50 piastres par mois. On aimerait assez que ce fut entre la rue du Canal et St. Pierre. Pour renseignements s'adresser à AYER, DELANY & CO,

22 nov Rue de la Levée, près des magasins bleus.

2000 BOUCAUTS du Sucre, à vendre par BLANC & BRUGIER.
22 nov

EN déchargement du navire Rachel & Mary, de Liverpool, Nankins bleus; robes imprimées, robes blanches; madras et maxulis; mouchoirs de batiste; bas de coton; demi-bas de laine; toile à chemise, coton gros; indiennes merimacks; mousselines imprimées, bretelles; imprimés et brochés du Havre; 16 balles de toiles imprimées, françaises; 4 do. imprimées pour robes, en vente chez

21 nov KENNEDY, DUREL & Co.

AVIS.

ROSWELL BEEBE, voulant se retirer des affaires, offre à vendre sa briqueterie, située de l'autre côté du lac, dans la paroisse St Tammany, avec toutes les bâtisses et établissemens qui sont dessus, et aussi tous les animaux, chevaux, mulets et bœufs, ainsi que tous les ustenciles nécessaires, pour exploiter une telle habitation, le tout propre à fabriquer annuellement de quatre à cinq millions de briques, comme on l'a déjà fait. Il y a à toucher, cette propriété, une superbe terre bien boisée en pins jaunes et mesurant environ trois milles de face à la rivière Tchifonté; sur cette terre il existe un endroit parfaitement convenable à former une étendue briqueterie.

L'atelier des nègres employés à l'exploitation de cette *briqueterie se compose d'environ quatre vingts* personnes, qui seront vendues à l'encan à la Nouvelle-Orléans, sous peu de temps, on en donnera avis dans les gazettes.—Tous ces esclaves sont acclimatés, *la plus grande partie* d'eux sont jeunes et dans la fleur de l'âge; ils sont tous accoutumés aux travaux d'une briqueterie, et sont actifs et laborieux. On peut assurer qu'il n'existe pas dans tout l'état de la Louisiane, un atelier d'une plus grande valeur. 20 nov—6

SUCRE—200 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, sur diverses habitations de 3 à 11 milles au dessous de la ville, à vendre par DUCROS & MORPHY,

18 nov rue de la Levée, No. 15.

POUR NANTES.

Le navire la CECILIA, capitaine Angaul, partira vers le 9 décembre. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à

23 nov J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. L. CUMBERLAND, capitaine Hasty, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles, s'adresser à bord, ou à

22 nov LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

Le navire de 1ère. classe doublé et chevillé en cuivre AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, a commencé à charger et partira du 28 au 30 courant. Pour frêt de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à

22 nov FR. PERRET & GALLY.

POUR NANTES.

Le brick LEONIDAS, capit. Lagree, partira mardi prochain, 26 courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou chez

21 nov J. MAGER.

POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capitaine Destebecho, partira du 1er. au 5 décembre. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

21 nov J. MAGER.

A LOUER.

Une MAISON de 7 appartements, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c., située rue Mandeville et Amour. CHARLES HATREL,

23 nov rue de Chartres, No. 123

A LOUER.

La maison située encoignure des rues Prytanée et Erato, la rue Prytanée fesant suite à la rue du Camp; résidence jolie et commode. Pour les conditions, s'adresser à LOUIS A. LEMOYNE,

21 nov—15,3ps rue Julie, No. 81.

A LOUER.

La maison appartenant à Mme. Veuve Duvergé, située de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis cette ville, avec ses dépendances, cour, jardin, cabannes à nègres, &c. On louera pour une année, ou pour plusieurs. Pour plus amples informations, s'adresser rue Royale, No. 21..

21 nov—10

THE—500 caisses de 13 livres, thé gun powder, importé nouvellement; 310 do. de 6 livres do. do.; 400 do. de 13 livres Young Hyson, en débarquement et à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,

20 nov rue des Magasins, No. 80.

PAPIER D'ENVELOPPE.—600 rames en débarquement et à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,

20 novembre rue des Magasins, no. 80.

BOUTEILLES.—400 paniers bouteilles à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,

20 novembre rue des Magasins, No. 80.

MADERE.—20 boucauts, première qualité; importé l'année dernière, à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,

20 nov rue des Magasins, No. 80.

EPICES.—100 sacs de premières qualités d'épices, à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,

20 nov rue des Magasins, No. 80.

SALPETRE—100 barillets salpêtre; 90 barils sel; 80 do. alum et 75 barriques vin Malaga doux, à vendre par TIERNAN, CUDDY & Co,

20 nov rue des Magasins, No. 80

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—SAMEDI, 22 du courant, à l'heure de midi, il sera vendu dans la maison dans laquelle feu Allen Murphy tenait un café, situé à l'encoignure des rues Gravier et du Camp, faubourg Ste. Marie, pour compte de la succession du dit défunt, le fonds du dit café. Conditions de la vente: Comptant.

Et le même jour, il sera aussi exposé en vente au même lieu, pour compte de la susdite succession, le terme du bail de la susdite maison, située à l'encoignure des rues Gravier et du Camp, comme susdit; lequel bail a 4 ans à courir *à partir du 1er. de décembre prochain.*

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction. Par ordre de la cour,

20 nov W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. La vente du bail aura lieu en premier.

AVIS.

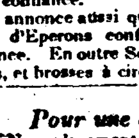

P. CHIGE', vient de recevoir par le navire Napier, directement des 1ère. manufacture de Paris, un

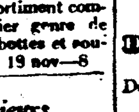

grand assortiment des cuirs de première qualité, pour chaussures de tout genres, et il ose espérer que par la confection et le zèle qu'il a mis jusqu'à ce jour, mériter de plus en plus le patronnage de ceux qui l'ont honoré de leur confiance.

Il annonce aussi qu'il a reçu un grand assortiment complet d'Eperons confectionnés dans le dernier genre de France. En outre Semelles en liéges, pour bottes et souliers, et brosses à cirés, &c. 19 nov—8

A LOUER.

Pour une année, ou pour plusieurs.

UN emplacement de 200 pieds environ, face au fleuve, situé de l'autre bord du fleuve, entre le chantier de construction de M. Varion, et celui de M. Byrnes, vis-à-vis cette ville.

Le dit emplacement est très convenable pour un chantier de construction, ou pour y déposer du bois.

Pour plus amples informations, s'adresser rue Royale, No. 215. 18 nov—10

AVIS.—M JAMES CHASTANT, associé non-apparent de la maison J. & J. DARRAMON, s'étant retiré, ils sont autorisés à régler les affaires de la dite société et invitent tous ceux qui doivent par comptes, jusqu'au 21 août dernier, de venir régler. Ils offrent à vendre au prix coûtant, leur FOND DE MAGASIN de *Marchandises sèches*, dernièrement arrivés de France et de New-York. Leurs conditions seront libérales, mais pour de bons billets seulement. 18 nov—1

AVIS.

J. & J. DARRAMON, ayant terminé leurs intérêts avec Monsieur Jas. Chastant, invitent toutes les personnes qui leur devaient au 21 août dernier, de payer ou régler par billets, dans le plus court délai. Ils offrent à vendre aux prix coutant, leur fonds, valeur $60,000, reçu dernièrement de France et de New-York, et acheté à des prix avantageux, leurs conditions de vente seront de longtermes, pour simples billets *satisfaisants*, ou billets *endossés* seulement. Ils invitent les marchands de la campagne et de la ville à profiter de cette bonne occasion.

18 nov—1

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'à dater du 20 courant, on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Jirod, *Café au lait, à l'eau, Chocolat, thé simple, Bavaroise au chocolat, Bishop, &c.* Le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.

13 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

AVIS—Le soussigné ayant pris en société le docteur Hough, les affaires de la maison seront désormais conduites sous la raison sociale de *Cannon & Hough*, à l'ancien magasin, rue Tchoupitoulas, No. 13.

9 nov M. CANNON.

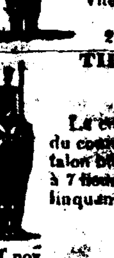

CHASSEURS.A-PIEDS
ATTENTION!!

Les membres de la compagnie de CHASSEURS A PIEDS D'ORLEANS, se réuniront, ce soir, à six heures précises, au café de M. Paradol, rue d'Orléans, pour délibérer *positivement* d'une manière ou d'une autre, sur la situation présente de la dite *compagnie*: les membres sont strictement invités à se rendre au lieu ci-dessus désigné.

Par ordre,

23 nov J. BAYON, commandant.

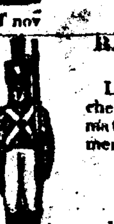

TIRAILLEURS LOUISIANAIS,

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche, 24 du courant, à 7 heures du matin, habit bleu, pantalon blanc, (revue d'inspection,) l'appel se fera à 7 heures et demie précises et les noms des délinquants seront remis à l'officier supérieur

Par ordre

VICTOR BATUT,

21 nov sergent-major

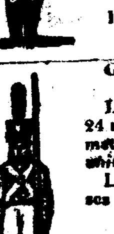

BATAILLON D'ARTILLERIE,

Le bataillon prendra les armes, le dimanche 24 du courant, à 8 heures précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire, armement complet, veste et pantalons bleus.

Par ordre du major,

F. SAUTON,

adjudant sous officier.

19 nov

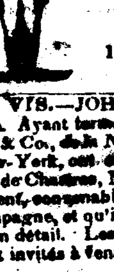

GRENADIERS—*ATTENTION!*

La compagnie prendra les armes dimanche 24 novembre courant, à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en *uniforme complet*, pantalon et veste bleu.

L'appel se fera à 8 heures et demi précises du matin.

Par ordre du capitaine,

B. DUPERAIRE,

sergent-major.

19 novembre

AVIS.—JOHN WILLCOX & JACOB S. BAKER Ayant formé une société sous la raison de J. Willcox & Co, de la Nouvelle-Orléans et Willcox & Baker, à New-York, ont ouvert un magasin d'habillemens dans la rue de Chartres, No. 8, où ils entiendront un grand assortiment, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, et qu'ils vendront à des prix modérés, en gros et en détail. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir les voir. 15 nov—1 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu, le samedi, 30 du courant, à la Bourse de Hewlett, *à midi, par ordre et sous l'inspection des* gardiens du port,

Le brick MARGARET & POLLY, entré ici en détresse et condamné comme hors de réparation. Il a été construit à Prince Edward Islande en 1827, de bons matériaux, et est du port de 94 tonneaux. Il est mouillé en face des magasins Bleus. Pour plus amples information, s'adresser à l'encanteur.

Conditions, à la vente. 23 nov

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu cet après-midi, 23 du courant, à 4 heures précises, *au lieu du débarquement des bateaux à va*peur, vis-à-vis la rue Poydras, 300 barils de farine, en débarquement, et endommagée à bord du bateau à vapeur *Thoms Yateman.* 23 nov

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 25 Novembre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de Terre fesant face à la rue Robertson, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, ayant 60 pieds de face sur environ 125 pieds de profondeur sur la ligne de droite, et environ 102 pieds de profondeur sur la ligne de gauche, *mesure française, conformément à un plan qui se*ra exhibé au moment de la vente; ce terrain a été nouvellement entouré en pieux debout.

Conditions: Moitié comptant, et moitié à 1 an, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant chez *Félix de Armas*, not. pub. 22 nov

PAR J LEVY & WHITING.

IL sera vendu le 30 courant, à la Bourse, à midi, l'esclave Sanch, mulâtresse, âgée de 20 ans, depuis quelques années dans le pays, *parlant anglais et français*, bonne coiffeuse, et bonne domestique de maison.

William, mulâtre de 16 ans, créole, parlant anglais et *français*, bon maçon, et louer à $35 par mois.

Margaret, négresse de 20 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison, créole, parlant anglais et français.

Fanny, négresse de 25 ans, acclimatée, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 & 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Wm. Y. Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 nov

PAR H. J. DOMINGON.

LA vente à terme de linge fait, chapeaux, chaussures, &c. qui devait commencer aujourd'hui, est remise à jeudi prochain, 28 du courant. 21 nov

PAR H. J. DOMINGON.

VENTE à terme.—Il *sera vendu lundi prochain*, 25 du courant, à son magasin, sans reserve, le fonds d'un magasin de marchandises sèches, consistant en linge fait de saison &c.

Conditions à la vente. 21 nov

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu mardi, 26 courant, à midi, au café de la Bourse, la grande et belle maison située rue Montégut, près la Levée, attenant aux magasins de la presse à coton à vapeur de la levée, avec les trois terrains occupés par la maison, les dépendances et le jardin. Chaque terrain a 29 *pieds de face sur la rue Montégut et 138 pieds de profon*deur; le tout sera vendu ensemble. Les terrains sont bornés d'un côté par la propriété de M. Joseph Barbarin et *de l'autre par la propriété appartenant à MM. Lockhart &* Arrott et Lincoln & Green.

La maison était ci-devant occupée par M. Peter H. Chamageran et ensuite par le major Spotts; elle est très convenable pour une famille nombreuse, et après quelques réparations pour une pension bourgeoise. On peut la louer maintenant à $50 par mois. Entrée en possession immédiate; la vente est faite sans reserve.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois à partir du 6 courant, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Felix de Armas, *notaire public*. 15 nov—5

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 23 du courant, il sera vendu dans la maison de M. Boismare, rue Royale, No. 239, à midi précis, une quantité de meubles de maison, argenterie, &c.

19 nov

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 23 novembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

SUZANNE, mulatresse, âgée de 18 ans, depuis 12 ans dans le pays, blanchisseuse, repasseuse, un peu cuisinière, bonne gardienne d'enfans et domestique de maison.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 19 nov.

AUJOURD'HUI!
LOTERIE
DE L'EGLISE EVANGELIQUE
Française—Classe No. 10, de 1833.

Devant être tirée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le samedi, 23 du courant.

D. MALCOLM, DIRECTEUR ET PROPRIETAIRE,
D'après l'acte autorisant la Loterie.
66 NUMEROS—10 TIRAGES.

Billets seulement à $3—Coupons en proportion.
Paquets de 22 billets entiers $66, garantis devoir tirer $36.

GROS LOT:
8000 PIASTRES!
1 Lot de 4,000 piastres
1 Lot de 2,000 piastres
116 Lots de 150 piastres.

PROSPECTUS:

1	Lot de	$8000	est de	$8000
1	"	4000	"	4000
1	"	2000	"	2000
1	"	1056	"	1056
216	"	150	"	17400
112	"	50	"	5600
112	"	30	"	3360
112	"	20	"	2240
2184	"	6	"	13104
15400	"	3	"	46200
18040 Lots montant à				$102,960

BUREAU DE MALCOLM,

Maison Girod, 2d étage, directement en face de la Bourse Hewlett, où l'on entreprendra toute espèce d'affaires de COURTAGE ET DE CHANGE, à des termes avantageux. On y échange aussi des monnaies sans bourse, des pièces d'or &c. à des taux modérés. 21 nov

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,

19 nov rue Royale, No. 117

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cantionnement de trois mille piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme shérif de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Renes Bahaw et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

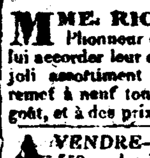

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle-Orléans, le 18e. jour de novembre mille-huit-cent-trente trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

Par le gouverneur A. B. ROMAN.

GEORGE EUSTIS, Secrétaire-d'Etat. 19 nov—30

MODES.

MME. RICARD, modiste, rue Royale, No. 233, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'elle vient de recevoir un fort joli assortiment de *Chapeaux de Paris*, et qu'elle fait et remet à neuf toutes sortes de chapeaux dans le dernier goût, et à des prix modérés. 19 oct—4

A VENDRE—500 cordes bois de chauffage, livrables 150 cordes à l'habitation de M. Cazlar, à 3 milles de l'autre bord du fleuve, et 350 do. à 8 milles au-dessous de la ville, et de ce bord ci. CHS. HATREL,

19 nov rue de Chartres, No. 123

AVIS CONCERNANT LE COMMERCE.

AYANT retardé la publication du *Registre Annuelle et Commerciale* jusqu'au 10 décembre prochain, pour être à même de le donner le plus correctement possible, je prie les personnes qui ont changé leur domicile depuis le 1er. novembre courant, de laisser leurs adresses chez MM. Gaux & Sollée, rue St. Louis, No. 66, et celles qui désireraient y faire insérer des avis, d'avoir à les envoyer avant le 25 courant.

PRIX DES AVIS:

Français, Anglais et Espagnole,	$12.
Français et Anglais,	8
Une seule langue seulement,	5
Souscription au Livre,	2.00

12 nov—12

EAU-DE-VIE—30 pipes d'Eau-de-vie, reçue par le Talma, venant directement de Bordeaux, à vendre au débarquement et chez le soussigné.

L. G. SASSINOT,

13 nov—6 rue St. Louis, No. 90

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7978—*Robert P. Todd* contre *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, avis est donné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Wm. Boswell, not. public, le jeudi, 12 décembre 1833, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur la situation des affaires de l'insolvable, jusqu'à ce jour, toutes poursuites contre sa personne et ses biens, sont et demeurent suspendues. M. C. Boselius a été nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,

9 nov—10,3po F. BUISSON, dép. gref.